

Questions orales

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je suis très heureux de pouvoir répondre à la question du député, notamment de lui faire savoir ainsi qu'aux députés de la Chambre que le ministre des Affaires indiennes et moi-même venons justement de nous entendre vendredi dernier pour que 21 millions de dollars soient puisés à même les crédits du programme de RELAIS pour des travaux qui seront effectués dans les réserves indiennes d'un bout à l'autre du pays, notamment des travaux de développement, de rénovation et de construction domiciliaire. Ainsi, nous avons pu nous servir du programme de RELAIS pour apporter aux autochtones une aide financière considérable dans ces secteurs.

En outre, mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, et moi-même avons négocié avec la province du Manitoba une entente des plus satisfaisantes, en vertu de laquelle 160 millions de dollars seront octroyés pour la création d'importantes possibilités d'emploi pour les autochtones des régions du Nord. Ainsi, nous tâchons de répondre aux besoins de ces groupes en demandant la mise en vigueur des programmes fédéraux existants.

* * *

L'AGRICULTURE**L'APPLICATION AUX AGRICULTEURS DES MARITIMES DU PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT DES GRAINS FOURRAGERS**

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Le ministre sait bien qu'il existe suffisamment de bonnes terres agricoles dans les Maritimes pour au moins doubler l'élevage du bétail et des volailles. Cependant, à cause de la proposition du ministre relativement au tarif du Corbeau, les producteurs des Maritimes seront gravement désavantagés. Le prix des grains fourragers dans les Maritimes sera prohibitif. Le ministre voudrait-il s'intéresser à la situation des agriculteurs des Maritimes et concevoir une formule dans le cadre du programme d'aide au transport des grains fourragers qui leur assurera au moins la parité avec les agriculteurs des Prairies?

● (1430)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, depuis quelques jours j'ai l'occasion de m'entretenir avec des représentants des provinces Maritimes. Nous comprenons fort bien leurs préoccupations dont beaucoup nous paraissent cependant sans fondement. Par exemple, la hausse du prix des grains. En fait, c'est le marché de Chicago qui détermine le prix des grains. Les prix du maïs et de l'orge sont établis à Chicago que l'acheteur soit de l'étranger ou de l'est du Canada.

Et les prix ne vont pas grimper comme le député le prétend. Si nous réussissons à mettre au point une stratégie agro-alimentaire comme cela s'impose, les agriculteurs de l'Est seront encore plus en mesure de soutenir la concurrence. Les programmes que nous sommes en train d'élaborer les aideront à améliorer leurs terres et nous avons bien l'intention de collaborer avec eux.

M. Corbett: Madame le Président, le ministre sait bien que ce qui contribue à déterminer le prix des grains fourragers dans la région atlantique comme partout au Canada, ce sont précisément les décisions que prend le ministre.

LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ENTRE LE QUÉBEC ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'adresse ma question supplémentaire au même ministre. Son ministère a prévu 130 millions de dollars pour aider les régions qui n'arrivent pas à produire suffisamment de céréales pour pourvoir à leurs besoins. Fort bien. Mais j'aimerais que le ministre explique aux agriculteurs du Nouveau-Brunswick quelle formule cabalistique il a utilisée pour répartir cette somme puisque le Québec doit recevoir 90 millions de dollars et le Nouveau-Brunswick la misérable somme de 4 millions.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je suis sûr que le député a pris connaissance de notre politique agro-alimentaire qui dresse la liste des régions agricoles et des moyens à utiliser pour les mettre en valeur. On commencera d'abord par exploiter les plus rentables. Nous croyons que le Nouveau-Brunswick offre énormément de possibilités au chapitre de l'agriculture. Cette province pourrait jouer un rôle dans ce domaine, mais pendant des années, plus que toute autre, peut-être, elle a négligé son agriculture. Ce n'est plus vrai maintenant. Son ministre actuel semble vouloir presser le pas. Nous pouvons lui venir en aide.

Nous avons de bons programmes agricoles au Nouveau-Brunswick. Ils donnent d'heureux résultats. Le député parle d'une somme misérable dans le cas de cette province. Si on compare la productivité agricole du Nouveau-Brunswick à celle de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario qui reçoit 16 millions de dollars, on constate, par exemple, une région dans cette dernière province a une surproduction céréalière. Elle pourra vendre un million de tonnes de céréales sur les marchés internationaux, et ainsi de suite. Je suis persuadé que le nouveau programme destiné à rehausser la productivité agricole au Nouveau-Brunswick va combler les vœux du député qui voudrait, comme nous tous, que cette province produise plus qu'elle ne le fait maintenant.

LES POMICULTEURS DE L'EST—LES DEMANDES D'AIDE

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, je pose ma question au ministre de l'Agriculture. Voudrait-il dire à la Chambre ce qu'a fait son ministère pour donner suite aux demandes d'aide que lui ont adressées les pomiculteurs de l'est du Canada dont les vergers ont été irrémédiablement endommagés par le gel, pendant l'hiver de 1981 et après?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député a porté cette question à mon attention, comme l'ont fait d'autres députés, surtout ceux du Québec où l'hiver rigoureux de 1981 a causé le plus de dégâts. Il a fallu évaluer les pertes sur une certaine période de temps parce que les dégâts causés par le gel peuvent se manifester, non pas uniquement la première année mais deux ou trois ans plus tard. Pour ce qui est de la province du député, elle n'a pas fait de démarches pour dire que ce désastre était trop considérable pour qu'elle y remédie toute seule. Les producteurs du Québec ont fait des démarches en ce sens. Le Québec a présenté des instances mais n'a pas qualifié la situation de désastre. L'Ontario a présenté des instances. Nous examinons les cas de ces trois provinces.